

McLean suspend le statut de réfugiés de deux Chiliens

PAULE DES RIVIÈRES

Dans un geste inusité, le ministre d'État à l'Immigration, M. Walter McLean, est revenu sur sa décision d'accorder le statut de réfugié à un couple de Chiliens, ex-membres de la redoutable police secrète de ce pays.

En effet, l'acceptation du Canada a été accueillie avec un tel mur de protestations au sein de la communauté chilienne canadienne que le ministre a « suspendu » avant-hier la décision qu'il avait prise deux semaines plus tôt, pour « procéder à une nouvelle étude de ces cas difficiles ».

« On a reçu des informations additionnelles depuis (l'acceptation de la requête) et il faut revoir le dossier », a expliqué hier le porte-parole du ministre, Mme Françoise Guénette. « Lorsque le ministre se trompe, il ne craint pas de revenir sur sa décision », a-t-elle ajouté.

M. Fernando Alfonso Naredo Arduengo, âgé de 39 ans, et Mme Nieves Del Carmen San Martin Salazar Arduengo, âgée de 31 ans, sont arrivés au Canada en 1978. Après une première enquête, le ministre de l'Immigration a rejeté leur demande. La commission d'appel du ministre l'a aussi écartée à trois reprises entre 1978 et 1986, jugeant que leurs activités au Chili les excluaient du statut de réfugié tel que défini par la convention de Genève.

Le couple persista jusqu'à ce que la requête se retrouve sur le bureau du ministre.

Ce dernier a tenu compte du fait que le couple a deux enfants qui sont nés au Canada. Il a aussi tenu compte du fait qu'ayant quitté la police secrète chilienne et parlé des tortures auxquelles recouraient les forces policières, les Arduengo seraient persécutés s'ils retournaient au Chili.

M. Arduengo a déjà admis avoir assisté à 10 meurtres. Par la suite, il a réduit le chiffre à deux. Le couple a aussi admis avoir été présent lors de séances de tortures mais en précisant qu'il n'avait pas infligé lui-même de sévices.

Au ministère de l'Immigration, l'on ne s'attendait pas à ce que la communauté chilienne accueille aussi mal la décision initiale du ministre car l'on était sous l'impression que l'avocate du couple, Mme Barbara Jackman, avait parlé récemment avec des porte-parole de la communauté chilienne ici et qu'ils étaient d'accord pour conclure que M. et Mme Arduengo avaient changé et avaient été utilisés par le système chilien.

Mais, « il semble bien que cela faisait longtemps qu'elle (Mme Jackman) leur avait parlé », a déclaré Mme Guénette hier.

Un porte-parole de la communauté chilienne à Toronto, M. Patricio Mason, a déclaré hier que « notre but n'est pas la vengeance mais la justice ».

« Les actes auxquels ils se sont livrés sont reconnus comme étant des crimes. Ils doivent être extradés au Chili et jugés », estime M. Mason en se demandant pourquoi le gouvernement ne s'intéresse pas à la place, aux « centaines et centaines de demandes de victimes chiliennes » cherchant refuge ici.

Au ministère de l'Immigration, l'on invoque une marge de manœuvre restreinte : « même Jean-Claude Duvalier pourrait faire une demande et la porter en appel jusqu'à ce que le ministre se prononce », dit Mme Guénette.

Johnson et Bourassa s'échangent des propos acidulés

Langue et constitution divisent l'Assemblée nationale

■ Le PLQ : acquis et accommodements ; Le PQ : confusion, incohérence et incertitude

GILLES LESAGE

QUEBEC — Le gouvernement et l'opposition, tout en manifestant leur attachement à la charte de la langue française (loi 101) et à une politique d'affirmation du fait français au Québec, ont fait part de vues fort divergentes, hier, à l'Assemblée nationale.

Pour les libéraux, les acquis historiques indéfectibles des lois 22 et 101 font du français la langue officielle et commune des Québécois. Ce respect ne peut toutefois aller à l'encontre des droits des minorités et de la recherche de « nouveaux accommodements au plan des moyens d'applications ».

Pour les péquistes, à l'inverse, la politique linguistique du gouvernement est incohérente, variant selon les ministres, et ses tergiversations contribuent à un climat malsain, fait de recul et d'incertitude.

Ces points de vue contradictoires ont été exprimés à la faveur d'une motion inscrite par le chef de l'opposition, qui insiste pour que le gouvernement précise sans délai sa politique de défense et de promotion de la langue française. De plus, M. Pierre Marc Johnson dénonce l'absence de revendications linguistiques dans le dossier constitutionnel que M. Robert Bourassa s'apprete à présenter au gouvernement fédéral et aux neuf autres provinces.

Le premier ministre n'est pas intervenu dans le débat d'hier, laissant la réplique à la vice-première ministre, Mme Lise Bacon, et au ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, M. Gil Rémillard. Ce dernier a soutenu le point de vue de M. Bourassa, selon lequel la reconnaissance du Québec comme société distincte, dans le préambule de la constitution canadienne, constituera une source première de l'interprétation de l'ensemble de la constitution. La majeure partie de la période de question a par ailleurs été accaparée par de vifs échanges à cet égard entre MM. Johnson et Bourassa. Ce dernier pourra préciser sa position mercredi prochain, alors que la motion de l'opposition sera discutée à nouveau et fera l'objet d'un vote, dont l'issue est fort prévisible.

« L'attitude du gouvernement, la laissez-faire, l'absence d'orientation, l'incapacité de clarifier les enjeux mettent en péril un certain nombre d'acquis importants pour le Québec, lance d'emblée M. Johnson. Tant et aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas clarifié sa position, que le premier ministre ne sera pas sorti de ses culbutes de cirque à l'égard de ces enjeux fondamentaux, nous reviendrons sur le dossier. »

Le chef de l'opposition estime que



M. Robert Bourassa

M. Bourassa souffre d'anxiété et d'insécurité, d'où son incapacité de faire montre du courage politique pour maintenir les consensus, encore fragiles, acquis depuis dix ans. Il en veut comme preuves l'attitude des ministres de la Justice, de l'Éducation, des Affaires culturelles.

Ainsi, dit-il, M. Herbert Marx, incapable de concilier ses convictions politiques et ses responsabilités de procureur général, interprète la loi 101 à sa guise et la laisse violer en matière d'affichage commercial. « Il applique une loi qu'il a dans sa tête et qui n'est pas dans les textes. Il blâme les tiers et il bafoue le Parlement du Québec... Le gouvernement laisse s'ériger en système l'illégalité, car il n'a pas le courage ni d'appliquer la loi 101 ni de la modifier. »

Même chose en éducation. M. Claude Ryan est certes plus cohérent. Mais en s'appretant à passer l'éponge sur le problème des jeunes « illégaux » dans le système scolaire anglophone, il est incapable de concilier à la fois les intérêts des enfants et le respect de ceux qui ont respecté la loi depuis neuf ans. C'est une prime, même une incitation à l'illégalité, la souplesse devenant mollesse.

Quant à la ministre responsable de la charte, non seulement elle rabroue publiquement ses hauts fonctionnaires, mais elle se conduit comme un « dispatcher ». C'est un recul de 25 ans, qui vient de haut, du premier ministre lui-même, qui banalise le dossier linguistique et constitutionnel, en fait une affaire de logique circulaire, de carnaval et de grosses farces, conclut M. Johnson.

En réplique, Mme Bacon assure qu'il n'est pas question de diminuer la protection de la langue française et le respect de la charte, non plus

que d'abolir les services qui en découlent. La charte est et doit demeurer le dénominateur commun du Québec, et le français, un véritable ciment pour la société québécoise. Ce qui n'exclut pas, dans un esprit de justice et d'ouverture, de trouver de nouveaux accommodements au plan des moyens d'application, sans pour autant remettre en question les objectifs bénéfiques et les acquis de la charte.

Pour la ministre, le respect du français n'exclut pas celui de la communauté anglophone et des communautés culturelles, et la prise en compte du contexte nord-américain. « D'où la nécessité d'éliminer certains irritants qui subsistent dans la loi. Maintenir et sauvegarder l'essentiel de la loi actuelle, telle est ma priorité... Le Québec est une société distincte. Il entend le demeurer » conclut Mme Bacon.

Quant à M. Rémillard, il précise que le gouvernement libéral accepte le bilinguisme institutionnel (Parlement et tribunaux), ainsi que la clause Canada en matière de langue d'enseignement, tels que prévus par la constitution canadienne. Ce sont des limites à sa compétence générale que le Québec reconnaît pleinement. Car son identité, sa spécificité, s'inscrit dans un contexte canadien. Mais il assure que le gouvernement est aussi prêt à se battre pour que le français, langue officielle, se développe et s'exprime en toute plénitude.

Le ministre est d'accord avec son chef. Si le Québec est reconnu comme société distincte, il s'ensuivra une interprétation différente de la constitution par les tribunaux. Déjà, en septembre 1981, la Cour suprême a statué que le préambule constituait une source première d'interprétation de la constitution canadienne. D'où l'insistance du gouvernement, qui en fait une condition préalable aux négociations.

Pour sa part, le député libéral de Louis-Hébert, M. Réjean Doyon, a fait savoir qu'environ 20 dossiers d'infractions linguistiques (affichage unilingue autre que français) ont été déposés devant les tribunaux depuis l'élection des libéraux. D'autres dossiers seront déposés cette semaine. « De plus, 40 dossiers ont été retournés à la Commission de protection de la langue française, soit parce que la preuve n'était pas complète, soit parce que la prescription était acquise. »

Un autre député libéral, M. Jacques Chagnon (Saint-Louis), a plaidé brièvement à la fois pour un Québec français, une métropole internationale et accueillante, et le respect de la langue d'affichage des communautés culturelles.

En période de questions, par ail-

leurs, le premier ministre a réitéré que si le Québec est reconnu comme communauté, société ou peuple distinct dans le préambule de la constitution, il en résultera un impact politique majeur, surtout en matières culturelles et linguistiques. « Nous exigeons que le Québec soit une société distincte, nous l'exigeons à cause du fait que nous avons une culture francophone, française, qui est partagée par une majorité, et qu'à cause de cela, l'interprétation, logiquement, de la façon la plus élémentaire, devrait tenir compte de ce préambule. »

Durant un long moment, MM. Bourassa et Johnson se sont échangés des calembours acidulés. Le premier ministre en a profité pour expliciter qu'en plus de la reconnaissance du Québec comme société distincte, quatre autres conditions sont préalables aux négociations constitutionnelles : le droit de veto, la limitation du pouvoir de dépenser d'Ottawa, des pouvoirs accrus en immigration et un droit de regard sur la Cour suprême. M. Johnson accuse le pre-



M. Pierre Marc Johnson

mier ministre de se comporter en clown ; il se fait répliquer qu'il souffre d'amnésie transitoire. Au point que le président a dû menacer de suspendre les échanges, pour permettre aux esprits de se calmer.

« Ne touchez pas à la loi 101 » La SSJB lance l'opération Québec français

LAURENT SOUMIS

Ouvrant une nouvelle page du débat linguistique au Québec, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal (SSJB-M), appuyée par le Mouvement national des Québécois (MNQ), a lancé, hier, dans la métropole, l'opération Québec français sous le thème « Ne touchez pas à la loi 101 ».

Au cours des prochaines semaines, les deux organismes distribueront à travers toute la province pamphlets, macarons et affiches dans le but de rallier les Québécois derrière « la bannière non-partisane de la fierté du français ».

En plus de consacrer à cette campagne des fonds de \$ 50,000, la SSJB-M a confié à trois études légales le mandat d'examiner « certaines avenues juridiques » qui pourraient contraindre le gouvernement québécois à renoncer à « tout affaiblissement » de la loi 101 et à « respecter » une législation adoptée par l'Assemblée nationale.

« Plus qu'un avertissement solennel au gouvernement élu, a déclaré Mme Nicole Boudreau, présidente de la SSJB-M, ce thème veut mettre en évidence la nécessité d'une législation ferme pour protéger l'intégrité linguistique du Québec. »

Selon l'organisme, bien peu d'éléments de la loi 101 survivent encore, neuf ans après son adoption par le gouvernement du Parti québécois.

La SSJB-M s'indigne particulièrement de l'invalidation par les tribunaux, en cours ou déjà complétée, « de chapitres entiers » de cette législation. Tout comme des assouplissements, apportés par le précédent gouvernement, « aux nombreux irritants de la loi pour arrondir les coins ».

De plus l'élection du Parti libéral, a soutenu Mme Boudreau, « les reculs s'accroissent » à différents niveaux. Elle a souligné la suspension des poursuites judiciaires contre les affichants bilingues, l'amnistie des enfants illégalement admis à l'école anglaise, le retour de l'affichage bilingue et unilingue anglais à Montréal, et la levée des quotas de musique francophone diffusée à la radio.

La SSJB-M dit craindre pour l'avenir de la deuxième ville française du monde si les règlements d'affichage subissent « quelque autre altération ». L'organisme dit aussi s'inquiéter du climat social au Québec qui résulterait de l'adoption d'une législation d'amnistie des élèves « illégaux ».

Outre le maintien, le respect et le renforcement des dispositions de la Charte de la langue française, la SSJB-M presse le gouvernement québécois d'adopter une politique démographique et familiale et des programmes d'intégration des néo-québécois avant que « la défense de la langue ne cède la place à sa survie ».

L'organisme s'oppose toujours à la fusion de l'Office de la langue française, de la Commission de protection de la langue française, du Conseil de la langue française et de la Commission de toponymie.

En conférence de presse, Mme Nicole Boudreau a admis que la campagne de sensibilisation de la SSJB-M aurait d'abord à surmonter l'appui que semble accorder une majorité de Québécois au principe de l'affichage bilingue, tel qu'apparu lors de récents sondages.

« Il nous faudra d'abord mobiliser les militants démobilisés pour qu'ils mobilisent à leur tour les citoyens québécois », a-t-elle déclaré.

La présidente qui se défend des étiquettes de « folkloriste », de « dépassée » et de « traditionaliste à l'esprit obtus » que lui accoleraient certains a indiqué qu'elle entendait mener « une campagne positive » qui éviterait « le ton querelleur et revencheur ».

À défaut de pouvoir ressusciter des maintenant l'ancien Mouvement Québec français, l'organisme assistera à titre d'observateur, le 24 mai prochain, au congrès de fondation de l'Association des usagers de la langue française.

Le 20 juin, la SSJB-M décrènera à l'ancien ministre et père de la loi 101, M. Camille Laurin, son traditionnel Prix Chomedey-de-Maison-Neuve. Au cours des semaines qui suivront, la société entreprendra la deuxième phase de son opération en mettant l'accent sur l'implication des jeunes et les aspects démographiques et économiques de la question linguistique.

Brian Mulroney croit que la démission de Robert Toupin est « un cas isolé »

DENIS LESSARD

SÉOUL (PC) — La démission surprise du député Robert Toupin est « un cas isolé » et non l'indice d'un profond malaise dans la députation conservatrice du Québec, a soutenu hier à Séoul le premier ministre Mulroney.

En conférence de presse jeudi matin avant de prendre l'avion pour Ottawa, M. Mulroney s'est pour la première fois expliqué sur les différents problèmes politiques au pays qui ont porté ombrage à sa tournée asiatique de 12 jours.

« M. Toupin est redevable aux gens qui l'ont élu et qui jugeront son comportement en temps opportun », a dit M. Mulroney, ajoutant qu'il respectait la décision du jeune député.

« Il est libre de poser les gestes qu'il juge appropriés », a ajouté M. Mulroney, rappelant que « depuis plusieurs mois M. Toupin laissait entendre qu'il voulait siéger comme indépendant ». M. Mulroney toutefois n'a pas demandé sa démission au tory de Terrebonne.

En dépit des raisons évoquées par M. Toupin pour expliquer son départ, M. Mulroney croit que « le moral des troupes (au Québec) est en excellent état. Cela va bien », a-t-il dit, admettant toutefois que la députation québécoise, comme tous les autres députés, avait eu ses jours de déception.

Pendant son périple de 12 jours en

Asie, le premier ministre Mulroney a vu les problèmes politiques de son gouvernement faire oublier les aspects positifs de sa visite officielle à l'étranger.

La démission de M. Toupin survient quelques jours après celle du ministre de l'Expansion industrielle régionale Sinclair Stevens, accusé de conflit d'intérêts par la presse et l'Opposition.

« J'aurais préféré de beaucoup que mon voyage se complète sans ces problèmes », a avoué M. Mulroney, rappelant qu'il n'était « pas insuite » qu'un premier ministre éprouve des problèmes nationaux lorsqu'il se trouve outre mer.

« Il faut rentrer à la maison et reprendre le collier », a-t-il dit. M. Mulroney aurait cependant décidé de ne pas participer à la période des questions, vendredi après-midi aux Communions.

Dans l'affaire Stevens, M. Mulroney était convaincu à l'avance d'être l'objet de critique. « S'il avait démissionné aussitôt faites les allégations, on aurait dit que je l'ai laissé

couler. En attendant, on dira que le gouvernement a essayé de noyer l'affaire. C'est une situation où un premier ministre perd à toutes les fois, a-t-il affirmé.

Le délai entre les premières allégations et la démission de M. Stevens aux Communions lui ont permis de défendre publiquement son cas, « sans exécution publique », a estimé M. Mulroney.

« C'est une grande différence d'avec les libéraux qui ne démissionnaient jamais avant d'être à la porte de la police », a-t-il lancé.

« C'était une question de justice, personne ne voudrait être condamné avant d'avoir pu se défendre », a soutenu M. Mulroney. Toutefois, le premier ministre n'a pu fournir de détails sur le type d'enquête qui sera instituée pour tirer l'affaire au clair. Cette enquête sera déclenchée très bientôt, a-t-il assuré.

La veille, M. Mulroney avait souligné sa conviction que l'enquête saurait laver l'honneur du ministre Stevens et qu'il serait rapidement réintégré au cabinet.

MESSIEURS

NOTRE COLLECTION PRINTEMPS ÉTÉ 86 EST ARRIVÉE

POURQUOI ATTENDRE LES SOLDES

ACHETEZ DIRECTEMENT DE L'IMPORTATEUR LES GRANDS NOMS DE LA MODE ITALIENNE et payez seulement **\$325⁰⁰** LE COSTUME

Costumes de grandes marques importés d'Italie, 100% laine, coupe exclusive, finis main avec des tissus griffés de grands noms tels que: Marzotto, Bertotto, Luigi Botto, Valdagno, Policarpo, Zegna, etc.

Club 402-HOMMES

2160, rue de la Montagne, suite 402, Montréal, Québec H3G 1Z7
Du lundi au vendredi: 9:30-6:00. Samedi: 10:00-4:00 **849-9151**

Cessez de surveiller votre poids. Perdez-en.

Surveiller votre poids ne va pas vous aider à en perdre. Même si ce n'est que quelques livres que vous voulez perdre, ce n'est pas facile. Aux Centres de Contrôle du Poids, nous pouvons vous y aider parce que notre régime a fait ses preuves et marche vraiment. L'amaigrissement, voyez-vous, ça nous connaît. Des centaines de personnes ont déjà perdu un nombre incalculable de livres grâce à nous. Nous pouvons en faire autant pour vous.

N'allez donc pas dire que vous avez tout essayé avant d'avoir essayé les Centres de Contrôle du Poids. En matière de poids, nous savons comment faire de vous un perdant ou une perdante. Téléphonez-nous dès aujourd'hui.

centre de contrôle du poids

2020 University Suite 1624 Montréal, Qué. H3A 2K8 (514) 845-9141	6070 est rue Sherbrooke Suite 203 Montréal, Qué. H1N 1C1 (514) 252-1101	5180 Queen Mary Road Suite 340 Montréal, Qué. H3W 1X7 (514) 489-6891
------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------

1680 boul. Provencher
Brossard, Québec
(514) 671-3730

3639 boul. des Sources
Dollard des Ormeaux
Québec H9B 2K4
(514) 683-0320

guérin

l'éditeur qui édite

APPROUVÉ PAR LE M.E.Q.
Maintenant disponible

WHAT'S ON?

Guide du maître 29,95 \$ (198 p.)
ISBN-2-7601-1358-2
Manuel 13,95 \$ (191 p.)
ISBN-2-7601-1356-6
Cahier d'activités 8,95 \$ (144 p.)
ISBN-2-7601-1357-4

Le matériel tient compte du vécu de l'élève à travers les thèmes exploités et des différents styles d'apprentissage à travers les habilités langagières exploitées au niveau de chaque «show». Il considère la langue comme moyen de communication, utilise des documents à caractère authentique et suggère à l'enseignant d'employer des documents authentiques. Il intègre plusieurs objectifs à l'intérieur d'une même situation ou d'un même thème. Le guide du maître contient la mise en situation pour chaque «émission», les objectifs à préciser pour les élèves et des suggestions d'utilisation du matériel authentique.

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 849-1112	Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél: (514) 677-6525	168 est. rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél: (514) 861-5647	4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél: (514) 843-8241
-----------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

SPORTS

Le premier drame depuis 1982 en Formule 1

De Angelis entre la vie et la mort

LE CASTELLET, France (AFP) — Le pilote italien Elio de Angelis, a été victime d'un grave accident hier matin sur le circuit Paul Ricard, au Castellet dans le sud de la France...

De longues minutes avaient été nécessaires pour retourner la voiture et extirper de Angelis de l'amas de tôles calcinées.

Quinze jours après les Rallyes et la mort du Finlandais Henri Toivonen et de son coéquipier, l'Italo-Américain Sergio Cresto, la Formule 1 était frappée à son tour.

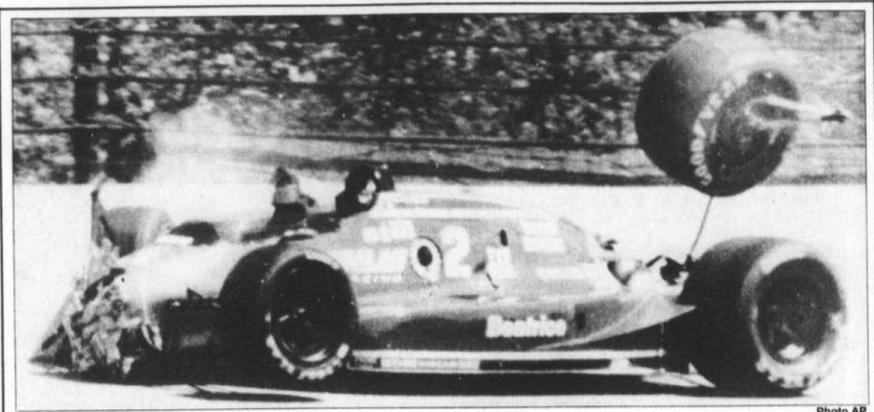
Elio de Angelis, âgé de 28 ans, qui effectuait des essais au volant de sa Brabham BMW en prévision du Grand Prix de France le 6 juillet prochain sur ce même circuit Paul Ricard...

Un véritable gentleman La suppression des jupes, les décisions de la Fédération internationale (FISA) concernant la structure des monoplaces, le renforcement de la cellule de survie...

D'autant que le destin venait de frapper l'un des pilotes les plus expérimentés, les plus attachants. En 1983, Grand Prix d'Autriche 1982 et Saint-Marin 85, Elio de Angelis était un garçon réservé dans la vie et d'une correction exemplaire au volant.

Prost, Laffite, Jones, Rosberg, Mansell, tous les pilotes présents sur les lieux du drame tendaient avec leurs extincteurs d'éteindre feu, prêts à main-forte au service de

Avec cet accident de Elio de Angelis, les problèmes de sécurité inquiètent de nouveau les pilotes qui, hier au Castellet, menaçaient de ne pas courir au Grand Prix de Bel-



Mario Andretti blessé

Le vétéran pilote Mario Andretti a été blessé aux genoux et au talon gauche hier dans un accident lors d'essais pour la course des 500 milles du 25 mai à Indianapolis. Le pilote de 46 ans a été hospitalisé au Methodist Hospital. La voiture d'Andretti a percuté un mur de béton alors qu'il effectuait deux essais à plus de 320 kilomètres-heure au tour.

BASEBALL

Table with baseball scores for Ligue Nationale and Ligue Américaine, including teams like Montreal, St. Louis, and Houston.

Table with baseball scores for Ligue Nationale and Ligue Américaine, including teams like Detroit, Kansas City, and Cleveland.



BRAVES

(PC) — Trois exploits défensifs d'Andre Dawson et son huitième circuit de la saison ont aidé les Expos de Montréal à remporter une 10e victoire en 11 matches, hier soir au Stade olympique, en défaisant les Braves d'Atlanta 3-2.

LIGUE NATIONALE

Table with baseball statistics for the National League, including columns for Section Est and Section Ouest.

LIGUE AMÉRICAINE

Table with baseball statistics for the American League, including columns for Section Est and Section Ouest.

Les frappeurs

Table with baseball statistics for hitters, including names like Billello, Dawson, and Smith.

LIGUE AMÉRICAINE

Table with baseball statistics for the American League, including columns for Section Est and Section Ouest.

Les frappeurs

Table with baseball statistics for hitters, including names like Burke, Hesketh, and McGaffigan.

Braves

Table with baseball statistics for the Braves team, including columns for Expos and Braves.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en page 10 Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 5 avril 1986 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à Bellina (1984) Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 1er jour de mai, 1986, sous le numéro 3710555.

Avis est donné que Gaston Lavigne, 1600, Lac Stanislas, St-Zénon, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M51447-01, région 04, à GREM EXCAVATION INC., 7415, Boyer, Montréal, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.

Une 10e victoire en 11 matches Encore Andre Dawson...

Ce dernier tentait de se rendre au troisième coussin à la suite d'un ballon de Zane Smith au champ droit. A son retour à l'abri, Dawson a reçu une brève ovation de la part des spectateurs.

Clauddell Washington à frapper un ballon à l'entre-champ gauche et Rafael Ramirez à frapper la balle aux mains du voltigeur de centre Herm Winningham, pour mettre fin au match.

Zane Smith a pour sa part concédé quatre coups sûrs, trois buts sur balles et deux points, en six manches. Les Expos ont marqué deux points dès la première manche, après deux retraits.

Perron cherche à former un quatrième trio Le Canadien est prêt et impatient

(PC) — Les joueurs du Canadien sont impatients d'entreprendre la série finale de la coupe Stanley, mais ils réclament qu'ils préfèrent leur semaine de congé à la présentation d'un septième match.

« Les gars sont impatients, c'est certain, a reconnu Jean Perron hier. Ils avaient pris l'habitude de jouer à tous les deux jours et ils se retrouvent sans leur bonbon. Je vous assure que la rondelle va se faire courir après vendredi... »

avec Ryan Walter, Serge Boisvert et Lucien DeBlais, les quatre joueurs alternant tout à tour sur le banc. Les trois autres trios étaient ceux que l'on connaît: Gagny-Carbonneau-Nilani; McPhee-Skrudland-Lemieux et Naslund-Smith-Dahlin.

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

AVIS EST DONNÉ QUE GILBERT VAILLANCOURT, 183, Montée du Moulin, Laval des Rapides, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M51447-01, région 04, à GREM EXCAVATION INC., 7415, Boyer, Montréal, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.

AVIS EST DONNÉ QUE RENÉ FORCIER, 96, Lacharité, St-François du Lac, Qué. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer son permis M507458-01, région 04, à LES ENTREPRISES ROLLAND JOYAL & FILS INC., 134, rue Centrale, Yamaska, Qué. conformément aux articles 30 et 85 des règles de pratique de la CTQ.